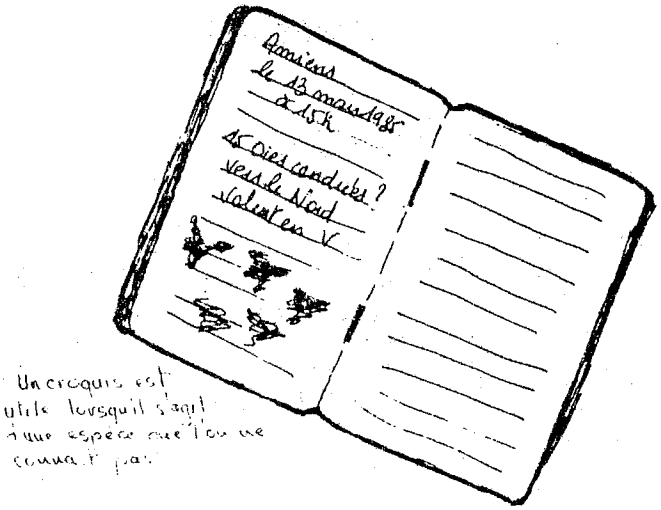
## CONCLUSION

OBSERVEZ ET NOTEZ !






**Bibliographie**

J.F. Alexandre et G. Lesaffre Regardez vivre les Oiseaux (I) Falco éd. 1984 (en vente au GEPOP)

A QUI ENVOYER VOS DONNEES ?

- GEPOP , Musée de Picardie rue de la République 80000 AMIENS (mammalogie, herpétologie,etc...)
- Centrale Ornithologique Picarde; 43 chemin du Halage 80000 AMIENS (ornithologie)
- Société Linéenne du Nord de la France, 36 rue Victor Hugo 80000 AMIENS (botanique)

# CREER DES RESERVES

par François SUEUR

En 1970, année de la protection de la Nature, de nombreuses Associations, comme le G.E.P.O.P., ayant ce thème pour objet se sont crées.

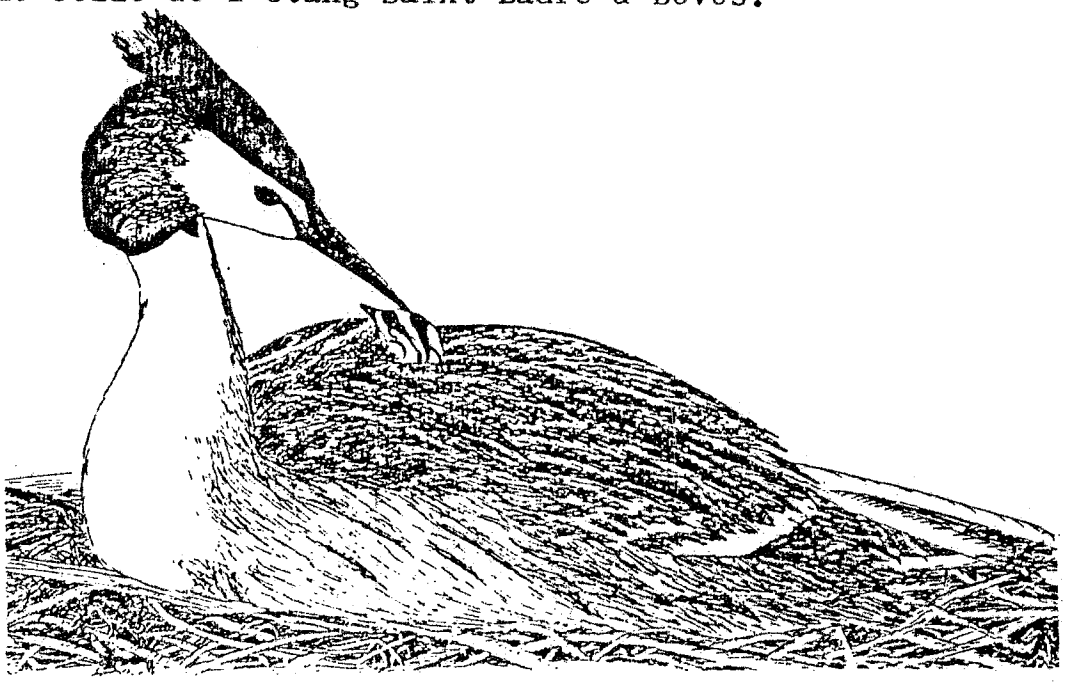
Au départ, il s'agissait de défendre la Nature, la flore et la faune, contre les multiples agressions (à titre d'exemple pour la Picardie: arasement des haies, pollution par les hydrocarbures etc . dont elles étaient et sont toujours victimes. 15 ans plus tard, si certains progrès sont enregistrés (meilleure prise en compte de l'environnement dans les mesures réglemantaires, etc,) la Nature n'en continue pas moins à reculer et les milieux à se banaliser (disparition ou raréfaction d'espèces) toujours sous l'influence humaine. Aussi semble-t-il nécessaire aujourd'hui de nous fixer comme objectif la conservation de zones intéressantes et la restauration de milieux dégradés.

On pourrait nous objecter que plusieurs réserves ou zones protégées existent déjà en Picardie. Passons-les en revue grâce au travail de DERENNE (1979) dont nous avons complété les données en ce qui concerne les réserves non consacrées à l'avifaune aquatique ou de création récente.

Dans l'Aisne, le marais de l'Isle à Saint-Quentin, le plan d'eau de l'Ailette (mais quel sera son devenir ?) et la Tourbière de Cessières sont, sans nul doute, les plus intéressants. Dans ce département, l'Oise, l'Aisne canalisée sont classées en réserve sur un peu plus de 32 Km de leurs cours (réserves de Sincery, Chavonne, Villeneuve-Saint-Germain, SOISSOns, Fontenoy et Vic-surAisne).
La réserve de Rochemont d'une superficie voisine de 52 ha est constituée en particulier d'anciennes gravières (33 ha).

Pour l'instant dans l'Oise, nous ne connaissons que des réserves fluviales (Oise et Aisne canalisées) pour un total légèrement supérieur à 12 Km. Situées sur des canaux où la navigation est très importante, ces réserves n'ont que peu d'intérêt pour l'Avifaune aquatique et pour DERENNE (1979) ne servent que de refuge à quelques Canards.
Un projet de réserve existe pour le marais de Sacy.

La Somme est beaucoup mieux lotie avec en particulier l'ensemble de valeur internationale pour les oiseaux d'eau : réserve de la Baie de Somme maritime complétée par le Parc Ornithologique du Marquenterre, la réserve de la Baie de Somme terrestre et celle Authie-Somme, soit un peu plus de 15 000 ha. Toujours sur le littoral, les falaises ainsi qu'une partie du Hâble d'Ault et du marais de Rue bénéficient d'un statut de protection. La totalité du canal de la Somme, et de la partie canalisée de la rivière, soit un peu plus de 117 Km, est également classée en réserve tout comme l'Avre (21 Km) et des portions de l'Ancre (810 m) et de l'Hallue (340 m).
Dans les marais de la vallée de la Somme, trois réserves qualifiées d'intérêt local pour l'avifaune aquatique par Derenne (1979) sont implantées : réserves de la Grenouillère à Frise et Hem-Monacu (8 ha), Cahon-Couy (20 ha) et du Marquelet à Fontaine-sur-Somme (15 Ha). Une autre (Mareuil-Caubert), très récente, concerne la flore, tout comme celle de l'étang Saint-Ladre à Boves.



De cet inventaire, il ressort que ce sont essentiellement des zones humides qui sont protégées. Il est vrai que la Picardie est l'une des régions de France où ces milieux sont les mieux représentés. Il faut toutefois remarquer que nos marais sont moins riches que d'autres zones humides françaises au point de vue avifaune que se soit en période de nidification ou en hivernage. Il faut voir là l'influence des pratiques cynégétiques locales. La plupart des réserves actuelles concernent des portions de rivières, le plus souvent canalisées, qui ne sont pas les milieux les plus favorables pour l'avifaune aquatique. Ces derniers, les marais, sont particulièrement sous-représentés : marais de l'Isle dans l'Aisne où une réserve dans la région de Laon serait nécessaire, seulement un projet pour le marais de Sacy dans l'Oise, réserve de faibles dimensions mais dont certaines peuvent jouer un rôle extrêmement important dans la Somme où seule la création d'une réserve sur le littoral dans un véritable marais favorable à l'alimentation et au repos des Canards permettra l'implantation d'effectifs nicheurs conséquents et un hivernage important digne de cette magnifique zone humide que constituent la baie de Somme et ses alentours.





Autre constation également, les "larris" -(côteaux calcaires riches en Orchidées et autres plantes intéressantes) qui sont une des caractéristiques de la Picardie ne sont pas concernés par des mesures de protection alors, qu'ils sont très menacés (création de carrières, décharges sauvages, pratique de la moto dite "verte", envahissement par une végétation plus banale due à l'arrêt du pâturage extensif par les ovins, etc.)

Si dans le cas des zones humides, il semble difficile pour le G.E.P.O.P. en raison des coûts financiers de créer, sons l'appui des pouvoirs publics et des collectivités locales, des réserves complétant judicieusement le réseau existant dans la Somme et les quelques zones protégées de l'Aisne et de l'Oise; il est sans doute possible d'acquérir quelques "larris", voire d'autres milieux naturels, pour les protéger.

Dans quelques régions de France (notamment Alsace, Lorraine et Vallée de la Loire), les protecteurs de la nature pratiquent avec succés ce type d'action. Dans un premier temps, il nous faudrait définir les zones susceptibles d'être intéressantes et pouvant être acquises. Le finacement des achats serait en grande partie assuré par des parts de 250 Francs dont les acquéreurs

pourraient être des personnes physiques, des Associations de droit privé et des collectivités de droit public. Les modalités précises de telles actions restent encore à définir. Elles seront étudiées lors des prochains conseils d'administrations du G.E.P.O.P. Toutes les propositions concrètes sont les bienvenues.

Références :

P. DERENNE (1979) Atlas des réserves d'avifaune aquatique - Aurrillac (Ministère Environnement Cadre Vie, DPN), 276 p

PROTEGER LA NATURE EN PAYANT MOINS D'IMPOTS

Dès 1980, au sein des associations de la FFSPN, s'est élaborée une politique d'achat ou de location de terrains. En effet, à côté des actions de l'Etat, il y a place pour des initiatives privées qui ont en général plus de souplesse. C'est ainsi que, début 1982, la FFSPN lançait une campagne pour la sauvegarde des milieux naturels. Par le biais de cette campagne, elle se propose de lancer une dynamique nationale sur ce thème de la préservation par acquisition des sites naturels les plus sensibles.

Fondée sur la solidarité entre régions et associations, cette campagne de recueil de dons est articulée de la manière suivante : 60% des sommes reçues seront réinvesties dans la région d'origine, les 40% restants sont disponibles au niveau national pour aider les régions moins favorisées ou donner le coup de pouce nécessaire à la réalisation d'une opération.

La FFSPN étant reconnue d'utilité publique depuis 1976, les donateurs peuvent bénéficier de certificats de déductibilité fiscale. Ils reçoivent des vignettes symbolisant des surfaces des milieux naturels (50,100,250, 500 $m^2$) correspondant à des dons de 50,100,250 et 500 F.

Les vignettes ont un caractère particulier : l'argent versé est un don à une association d'utilité publique. Votre don ouvre droit à une déduction fiscale dans la limite de 5% de votre revenu imposable. Chaque vignette est accompagnée d'un reçu qui devra être joint à votre déclaration d'impôts. Pensez-y avant le 31 décembre de cette année.

Menée régulièrement cette campagne a permis actuellement de recueillir près de 250 000 F. La FFSPN souhaite poursuivre et amplifier cette campagne pour pouvoir doter notre pays d'un réseau de territoires assurant la conservation et la transmission d'un échantillonnage le plus complet possible de nos richesses naturelles.

Mais pour réussir sur le long terme, pour assurer la perennité de ces territoires, pour défendre la vie dans toute sa diversité, les associations ont besoin du concours de tous.

Vous pouvez acheter les vignettes en vous adressant à la FFSPN, 57 rue Cuvier 75231 PARIS cedex 05 ou au GEPOP.

Extrait d'un article de la revue "Combat-Nature" sur la sauvegarde des milieux naturels.